1. Le campus hospitalo-universitaire Grand-Paris nord a occupé les questions d'actualité de la CME du 11 juillet, avec l'annulation de la déclaration d'utilité publique par le tribunal administratif, suivie de l'appel de cette décision par l'AP-HP, assortie d'une demande de sursis à exécution du jugement.

La CME a, depuis l'origine, soutenu ce projet, tout comme elle a constamment fait part de ses préoccupations concernant le dimensionnement des lits d'aval, le plateau technique et la densité de personnel nécessaire à la réussite du virage ambulatoire. Elle a aussi constamment insisté sur la nécessité de travailler avec les autres acteurs hospitaliers et de ville des territoires concernés, dont on connaît les grandes difficultés en matière d'offre de soins.

Si la décision du tribunal administratif montre le péché originel d'un projet d'abord sous-dimensionné sous la pression des critères de l'ex-COPERMO, elle fait aussi peser des risques de report du projet alors que la situation des hôpitaux Bichat et Beaujon est déjà dégradée.

Depuis sa conception initiale, le capacitaire a été revu à la hausse suite à la crise COVID et le projet a évolué, avec le financement par l'État de l'acquisition d'un terrain mitoyen, qui devrait permettre d'augmenter le capacitaire, en particulier en lits de SSR, et le maintien d'activités sur le site de Claude-Bernard. Il faut repartir de ce nouveau schéma et des importants travaux d'actualisation du projet médical menés par la communauté médicale de Bichat et Beaujon pour se mobiliser désormais sur la réussite de ce projet que nous souhaitons tous et dont le but premier est d'apporter des solutions adaptées aux besoins des populations du nord de Paris.

2. Nous arrivons au terme de la procédure de **renouvellement des DMU**. L'évaluation de ces structures, débutée en janvier 2022, a montré que le véritable sujet est d'abord celui de **la place, du rôle et de la capacité à agir des services**. La crise du recrutement des personnels soignants relève, certes, de solutions qui échappent pour une partie importante à l'AP-HP, mais les **marges de manœuvre données aux services**, d'une part, **la qualité du management des équipes**, d'autre part, sont aussi des facteurs-clés pour l'attractivité.

Ce sont bien ces objectifs qui ont été au cœur des positions défendues par la CME. Notre travail n'a pas été vain puisque les « 30 leviers pour agir ensemble » reprennent nombre de nos propositions : principe de participation des services aux décisions qui les concernent (organisation du travail dans l'équipe, plan de travaux et d'équipement, budget...), marges de manœuvre nouvelles accordées en matière de recrutement et d'achats (« levier 17 »), incitation forte des services à concevoir collectivement un projet managérial (« levier 14 »), mise en place d'une charte de fonctionnement de chaque DMU passée entre sa gouvernance et les binômes chef de service – cadre de santé le composant. L'enjeu, maintenant, est la mise en œuvre effective de cette modernisation du management à tous les niveaux.

C'est dans ce nouveau contexte qu'ont été nommés les directeurs et directrices de DMU (DDMU), auxquels j'adresse mes félicitations et mes vœux de réussite.

Une déception toutefois : malgré l'objectif de parité entre hommes et femmes que nous nous étions assigné, on constate que les femmes ne représentent que 26 % des 80 DDMU. Il est vrai que, de façon générale, les fonctions de DDMU ne suscitent pas énormément d'appétence. Ce résultat doit cependant nous interpeller et nous amener à nous interroger sur la réticence à candidater dès lors qu'existe déjà un candidat et sur l'impact du cumul des fonctions dans ce résultat décevant. C'est donc dès maintenant qu'il convient de préparer le renouvellement qui aura lieu dans quatre ans de façon à mettre plus de femmes en position de candidater plus aisément (promotion dans les fonctions de chef de service et de responsable de structure, notamment).

3. Vous pourrez trouver plus de détails sur l'ensemble des sujets abordés lors de cette séance du 11 juillet dans le <u>diaporama</u> publié sur le site de la CME, en particulier sur le déroulement des <u>élections</u> pour la CME, les CMEL et les CCM et sur la « <u>charte des internes</u> » préparée, en concertation avec la conférence des doyens, par la COPS centrale et le comité des internes, dont la qualité du travail doit être saluée.

Tout en restant vigilant sur l'été 2023 dans nos hôpitaux, je souhaite à chacun d'entre vous de bonnes vacances.

Rémi Salomon Président de la CME de l'AP-HP